



## « La haie de Fourmies »

En ce pays de bocage qu'est l'Avesnois, l'emploi du terme « haie » peut prêter à confusion. Si le terme est souvent assimilé à une clôture végétale, celle concernant la ville de Fourmies est beaucoup plus dense : il s'agit d'une forêt domaniale de 1 000 ha. Son origine a, cependant, un caractère défensif. Le peuple celte qui occupait le territoire au début de notre ère, aurait construit ces barrières

Aujourd'hui, la paix retrouvée, la forêt est devenue un véritable espace de détente et de loisirs. Chaque balade se révèle une expédition dans le monde merveilleux des arbres. Ce lieu est aussi une invitation à l'histoire économique et sociale de la ville de Fourmies. Le bois fut en effet, une matière première largement utilisée, notamment dans l'industrie métallurgique, mais aussi dans l'indus-



Chêne, forêt domaniale de Fourmies.

boisées, en vue de se protéger d'une éventuelle agression étrangère. Ce système de prévention perdura lors d'autres conflits entre la France et ses ennemis. Des lieux-dits aux noms pittoresques entretiennent le souvenir de ces temps belliqueux ; attention alors car « Nul s'y frotte » et « Quien-grogne » !

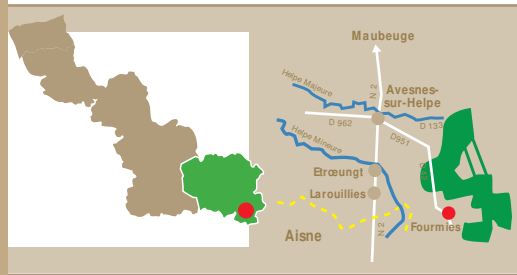
trie textile, le fleuron économique du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette union de l'Homme et de la Nature a forgé l'identité du territoire, en témoigne le musée du Textile et de la Vie sociale de Fourmies, antenne de l'Ecomusée de la région de Fourmies-Trélon en Avesnois.



Ecomusée de Fourmies.

# à PIED dans le NORD

## Avesnois



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

#### Anor :

Découverte des forges disparues sur rendez-vous (03.27.59.50.97).

#### Fourmies :

Ecomusée du Textile et de la Vie Sociale (03.27.60.66.11).

#### Ohain :

Verger biologique (03.27.60.22.19).

#### Trélon :

Atelier-Musée du verre en saison (03.27.59.71.02).

#### Wallers-Trélon :

Ecomusée - Maison de la Fagne (03.27.60.66.11).

#### Office National des Forêts :

Circuits guidés en forêt (03.20.74.66.10)

#### Parc Naturel Régional de l'Avesnois :

Découverte Nature et sorties guidées thématiques (03.27.77.51.60).

### Manifestations annuelles

#### Anor :

« La Forêt enchantée », en août (03.27.60.11.18).

#### Fourmies :

Grand Prix cycliste professionnel en septembre (03.27.59.69.81), Fête du Textile en septembre (03.27.60.66.11).

#### Trélon :

Fête de la Saint-Pansard en mars (03.27.57.08.18), Fête de la Saint-Laurent fin août (03.27.59.71.02 ou 03.27.60.66.11).

#### Wallers-Trélon :

Fête de la Pierre en mai (03.27.59.70.17).

#### Wignehies :

Fête du Printemps en mai (03.27.60.09.47).

#### Avesnois :

« Kiosques en fête » du 1<sup>er</sup> au 30 juin (03.27.77.51.60) ; Portes ouvertes chez les producteurs fermiers en juillet (03.27.61.48.48)

### « RDV Nature et Patrimoine »

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

### Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

### Renseignements

Office de Tourisme de Fourmies : 03.27.59.69.97.

Office de Tourisme du Pays de Trélon : 03.27.57.08.18.

Parc naturel régional de l'Avesnois : 03.27.77.51.60.

Pays d'Accueil Touristique de l'Avesnois : 03.27.61.48.48.

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme

6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59

Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT :

[www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également

consultable et téléchargeable gratuitement.



Conseil Général  
Département du Nord

# à PIED dans le NORD

## Avesnois



## N° 18

# Circuit du Camp de Giblou

Fourmies, Anor  
(9 ou 12 km - 3 h 00)



Forêt domaniale de Fourmies.

**Randonnée Pédestre**  
**Circuit du Camp de Giblou : 9 ou 12 km**

**Durée : 3 h 00**

**→ Départ : Fourmies ; les étangs des Moines ; entre le 3<sup>e</sup> étang des Moines et l'étang de la Petite Chapelle**

**Balilage jaune**

**Carte IGN : 2808 Ouest**



Pic Epeiche.

### L'avis du randonneur :

*Ce parcours de difficulté moyenne fait découvrir une grande partie de la forêt domaniale de Fourmies. Prudence en traversant la RD 964. En période de pluie le port de chaussures étanches est nécessaire. En période de chasse (renseignement en mairie, ou auprès de l'ONF), utiliser la variante par le circuit « des Etangs des Moines ».*



Conseil Général  
Département du Nord

Rédactrice : Aline Ackx - Création : Penez Edition - Lille

Credit Photos : 1, 2, 3 : P. Chevva, 4 : R. Guerin.

# Circuit du Camp de Giblou

(9 ou 12 km - 3 h 00)

**Départ :** Fourmies : les étangs des moines, entre le 3<sup>e</sup> étang des moines et l'étang de la Petite Chapelle.

**1** Quittez le parking de la rue des Étangs des Moines, passez au-dessus de la voie ferrée puis longez à gauche – *prudence* – la RD 964 sur 400 m.

**2** Empruntez, à droite le chemin forestier sur 1 km puis descendez à droite jusqu'à l'étang du Dachet.

**3** Prenez à gauche puis encore à gauche la route forestière du Vivier Maison pendant environ 1 300 m.

**4** Montez à gauche la laie forestière. A la route, RD 964, tournez à gauche puis virez à droite sur la route du Trou Colette. Après la voie ferrée, continuez à droite par le sentier forestier parallèle au linéaire ferroviaire.

**5** Quittez la forêt par une petite ruelle qui aboutit en face d'une chapelle. Suivez alors à gauche la rue du Camp de Giblou.

**6** Empruntez à droite la RD 963, traversez la voie ferrée puis engagez-vous à gauche sur la rue de Saint-Laurent qui serpente au travers du bocage.

**7** Coupez à nouveau la RD 963 et empruntez plus loin à droite la route forestière des Étangs des Moines. Montez la première laie à droite.

**8** Au bout, prenez à gauche et descendez progressivement en suivant le balisage du PR – *balisé en jaune* – et du chemin de Grande Randonnée de Pays Avesnois-Thiérache – *balisé en jaune et rouge* – jusqu'au parking.

**VARIANTE EN PÉRIODE DE CHASSE (9 km) :**  
(les Étangs des Moines)

**1** Empruntez le sentier le long du 3<sup>e</sup> étang (côté opposé au restaurant) et gagnez le 2<sup>e</sup> étang. Passez entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> étang puis montez en face en direction des « Jumelles » – *deux chênes jumeaux nés vers 1785, hauts d'environ 30 m et d'une circonférence de 5,70 m*. Rejoignez à droite vers le 1<sup>er</sup> étang puis tournez alors à gauche. Empruntez une passerelle puis aboutissez à gauche à la chapelle Notre-Dame des Bois. Aboutissez à la route forestière du Trou Colette et continuez en face.

Allez en **5**.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1

2

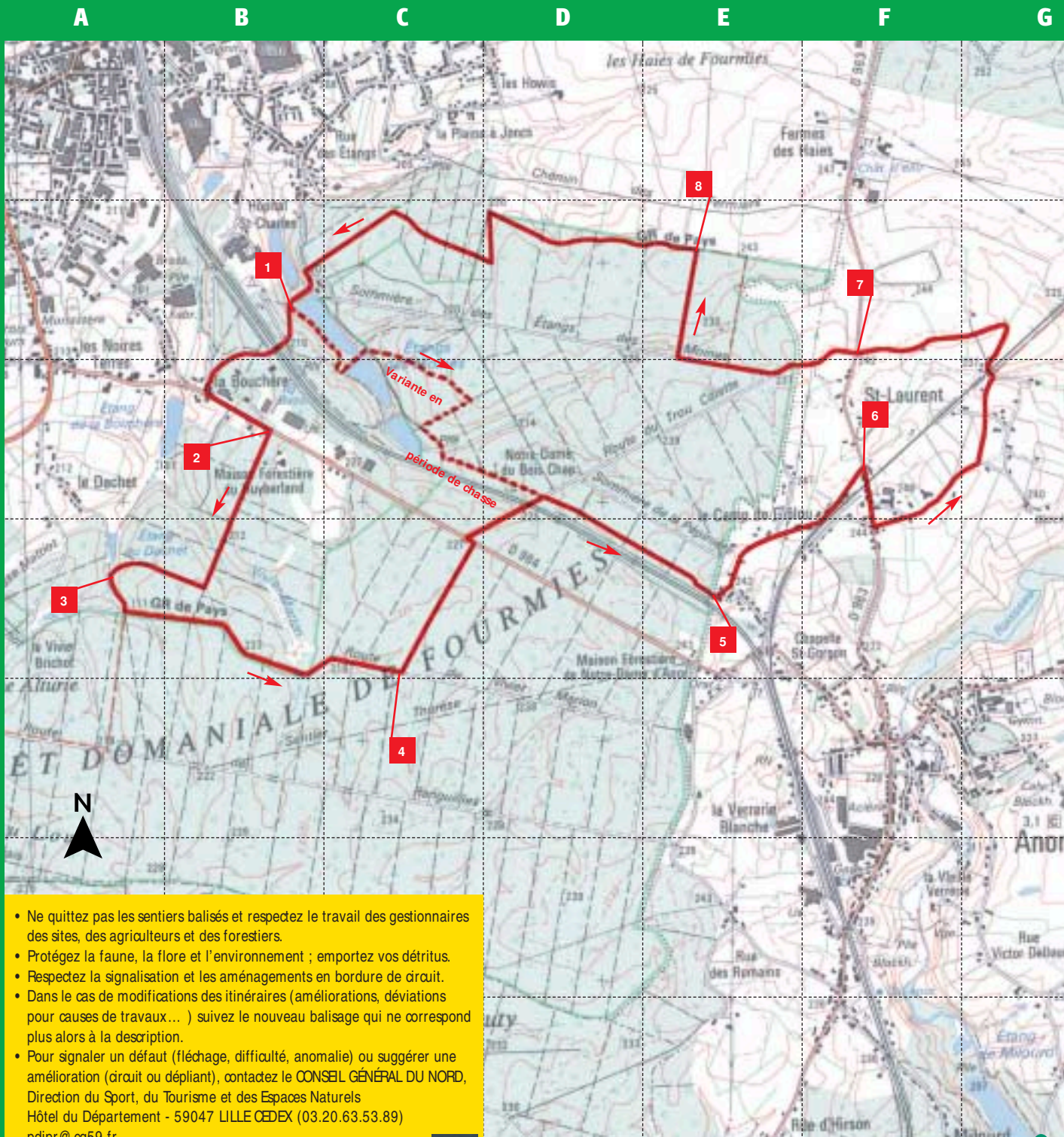
3

4

5

6

7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos détrit.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux... ) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels  
Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89)  
pdipr@cg59.fr